

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

Décision n° 2024_34_ST

Objet : Contrat 2025/Bennes-01 – Gestion bennes à déchets du CTM

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 01/07/2021 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de signer tout document nécessaire à leur exécution y compris les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la gestion des bennes à déchets pour le Centre Technique Municipal,

Décide

Article 1^{er} :

Le maire est autorisé à signer le contrat de gestion des bennes du Centre Technique Municipal du Mesnil Saint Denis n° 2025/Bennes-01 avec la société SEPUR, ZA du Pont Cailloux, route des Nourrices, 78850 Thiverval-Grignon.

Le contrat est valable pour l'année 2025.

Article 2 :

Le contrat est conclu sur la base de prestations unitaires de mise à disposition de bennes, de rotation de bennes et de traitement à la tonne des déchets selon les conditions financières suivantes :

- Mise à disposition d'une benne de 15 m3 (déchets balayures) 72 € HT/mois
- Mise à disposition d'une benne de 30 m3 (déchets végétaux) 83 € HT/mois
- Transport de bennes (vidage à la demande) 161 € HT/rotation
- Traitement des déchets de balayage mécanisé 132 € HT/tonne
- Traitement des déchets végétaux 44 € HT/tonne
- Application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes par tonne en fonction du taux en vigueur

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une durée d'une (1) année.

Article 4 :

Les crédits seront portés au budget de l'exercice 2025.

Fait au Mesnil Saint Denis, le 30 décembre 2024

Certifié exécutoire par le Maire

compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le

7 JAN. 2025

et de la publication, le

7 JAN. 2025



Christophe BUHOT
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :



Christophe BUHOT
Maire

Mis en ligne le 07/01/2025 à 16h12

REÇU EN PREFECTURE

le 07/01/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-078-217803972-20241230-2024_34_ST-